

EXAS CONSULTANT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

*Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-
Comptables de la région de Bordeaux
Inscrite sur la liste nationale des
Commissaires aux Comptes, rattachée à la
CRCC de Pau*

ASSOCIATION ASAEL

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2019



*SAS au Capital de 350 000 Euros - 341 418 580 RCS Pau
Organisme de formation – n° déclaration d'activité 72 64 03348 64*

BILLERE (64140) - ACTIPARC - Rue du Pressoir - Tél. 05.59.72.85.85 - Fax 05.59.72.85.99
SERRES-CASTET (64121) - Rue de la Vallée d'Ossau - Tél. 05.59.33.10.56. - Fax 05.59.33.93.60
SAINT-PIERRE-DU-MONT (40280) - 3 avenue Camille Brettes - Tél. 05.58.44.08.63. - Fax 05.58.44.09.26.
MAULEON-LICHARRE (64130) - 11, avenue de Belzunce - Tél. 05.59.28.05.70. - Fax 05.59.28.04.80.
SAINT-JEAN-DE-LUZ (64500) - 21, avenue Chauvin Dragon - Tél. 05.59.85.12.12. - Fax 05.59.41.53.54.

ASSOCIATION ASael

11, Boulevard Ferdinand de Candau
40 000 MONT DE MARSAN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux adhérents,

Mesdames, Messieurs,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ASael relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et faisant apparaître une perte de < 237 300 € > pour un total bilan de 6 947 577 €. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 16 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATION DU RAPPORT MORAL DU PRESIDENT ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du président arrêté le 11 août 2020 et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, le président nous a indiqué qu'il fera l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

5. RESPONSABILITÉS DE LA PRÉSIDENTE ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA DIRECTION DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Pierre du Mont, le 11 août 2020

Le commissaire aux comptes

EXAS CONSULTANT

Benoit LOUBON
Associé



COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

ASSOCIATION ASael

11 boulevard de Candau
40011 MONT DE MARSAN

ADOUR CONSULTING

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de Bordeaux - Aquitaine

ORTHEZ - MIMIZAN - MONT DE MARSAN - ROQUEFORT

Philippe Caron

Expert Comptable

www.adourconsulting.fr

ETATS FINANCIERS

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	191 210	157 048	34 162	12 725
Immobilisations corporelles				
Terrains	632 680	48 705	583 974	548 984
Constructions	5 170 949	768 391	4 402 558	4 577 936
Installations techniques, matériel et outillage	155 697	82 050	73 646	83 543
Autres immobilisations corporelles	751 226	436 144	315 082	295 094
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	12 580		12 580	12 520
TIAP & autres titres immobilisés	15		15	15
Autres immobilisations financières	11 408		11 408	11 354
ACTIF IMMOBILISE	6 925 764	1 492 339	5 433 426	5 542 170
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	971		971	260
Créances				
Usagers et comptes rattachés	329 323		329 323	206 102
Autres créances	78 116		78 116	194 603
Divers				
Disponibilités	1 097 409		1 097 409	1 735 107
Charges constatées d'avance	8 331		8 331	3 902
ACTIF CIRCULANT	1 514 151		1 514 151	2 139 974
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	8 439 915	1 492 339	6 947 577	7 682 144

ETATS FINANCIERS

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Autres réserves	647 869	570 459
Report à nouveau	-511 253	-442 702
RESULTAT DE L'EXERCICE	-237 300	-28 880
Subventions d'investissement	233 994	118 233
Provisions réglementées	306 607	160 531
FONDS PROPRES	439 917	377 642
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle	737 620	777 718
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	737 620	777 718
Provisions pour risques	437 777	439 158
Provisions pour charges		153 764
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	437 777	592 922
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	4 706 556	5 117 663
Découverts et concours bancaires		5 128
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	4 706 556	5 122 792
Emprunts et dettes financières diverses	470	230
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123 640	202 471
Dettes fiscales et sociales	496 739	547 080
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	367	55 091
Autres dettes	4 491	6 197
DETTES	5 332 263	5 933 861
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	6 947 577	7 682 144

ETATS FINANCIERS

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%
Production vendue	6 707 557	99,95	5 569 264	99,85
Subventions d'exploitation	2 850	0,04	8 260	0,15
Reprises et Transferts de charge	135 342	2,02	84 944	1,52
Cotisations	280		320	0,01
Autres produits	1 858	0,03	2 137	0,04
Produits d'exploitation	6 847 887	102,04	5 664 926	101,56
Autres achats non stockés et charges externes	2 033 921	30,31	1 493 321	26,77
Impôts et taxes	377 195	5,62	243 069	4,36
Salaires et Traitements	2 889 474	43,06	2 428 806	43,54
Charges sociales	1 072 323	15,98	986 649	17,69
Amortissements et provisions	259 834	3,87	183 591	3,29
Autres charges	30 605	0,46	7 856	0,14
Charges d'exploitation	6 663 353	99,29	5 343 291	95,79
RESULTAT D'EXPLOITATION	184 534	2,75	321 634	5,77
Opérations faites en commun	-319 827	-4,77	-244 729	-4,39
Produits financiers	2 676	0,04	4 292	0,08
Charges financières	82 232	1,23	69 596	1,25
Résultat financier	-79 556	-1,19	-65 303	-1,17
RESULTAT COURANT	-214 848	-3,20	11 602	0,21
Produits exceptionnels	92 014	1,37	115 167	2,06
Charges exceptionnelles	114 465	1,71	155 649	2,79
Résultat exceptionnel	-22 452	-0,33	-40 481	-0,73
EXCEDENT OU DEFICIT	-237 300	-3,54	-28 880	-0,52
Contribution volontaires en nature				
Total des produits				
Total des charges				

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe

ETATS FINANCIERS

Désignation de l'association : ASSOCIATION ASael

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 6 947 577 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 237 300 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/04/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 40 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 4 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 2 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

ETATS FINANCIERS

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

La société provisionne intégralement les créances impayées de plus de 11 mois à la date de clôture des comptes, ainsi que les créances dont la recouvrabilité est jugée risquée par la direction.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

ETATS FINANCIERS

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	163 449	30 656	2 895	191 210
Immobilisations incorporelles	163 449	30 656	2 895	191 210
- Terrains	597 164	35 516		632 680
- Constructions sur sol propre	4 648 439			4 648 439
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	520 191	2 319		522 510
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	152 007	44 985	41 295	155 697
- Installations générales, agencements aménagements divers	72 070	15 893	10 657	77 276
- Matériel de transport	171 905	39 592	20 500	190 997
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	437 653	74 434	29 128	482 953
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	6 599 429	212 738	101 580	6 710 552
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	12 520	60		12 580
- Autres titres immobilisés	15			15
- Prêts et autres immobilisations financières	11 354	4 690	4 636	11 408
Immobilisations financières	23 889	4 750	4 636	24 003
ACTIF IMMOBILISE	6 786 767	248 144	109 111	6 925 764

ETATS FINANCIERS

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	150 724	3 626	573	157 048
Immobilisations incorporelles	150 724	3 626	573	157 048
- Terrains	48 180	526		48 705
- Constructions sur sol propre	537 869	131 058		691 863
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	52 825	23 703		76 528
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	68 464	20 232	6 646	82 050
- Installations générales, agencements aménagements divers	39 411	6 844	1 115	45 141
- Matériel de transport	82 608	21 142	3 347	100 403
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	264 515	28 856	2 775	290 601
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 093 873	232 360	13 883	1 335 290
ACTIF IMMOBILISE	1 244 597	235 986	14 457	1 492 339

ETATS FINANCIERS

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 427 178 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	11 408		11 408
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	329 323	329 323	
Autres	78 116	78 116	
Charges constatées d'avance	8 331	8 331	
Total	427 178	415 770	11 408
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
USAGERS - PRODUITS A FACTURER	59 463
FINANCEURS, PRODUITS NON FACTURUS	21 385
FOURNISSEURS - RRR A OBTENIR	1 806
CHARGES SOCIALES - PRODUITS A RECEV	3 815
DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	40 094
Total	126 563

ETATS FINANCIERS

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations	153 764		153 764		
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	439 158		1 381		437 777
Total	592 922		155 145		437 777
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			1 381		
Financières					
Exceptionnelles					

Les autres provisions pour risques et charges se décomposent ainsi :

- Une provision pour Indemnités de Fin de Carrières s'élevant à 404 536 € (Dotation de 29 822€ sur l'exercice) ;
- Une provision pour charges PJJ s'élevant à 34 622.29 € (aucun mouvement sur l'exercice).

La provision pour renouvellement des immobilisations s'élevant à 153 763.76 € en 2018 à été reclassé en compte 142400 afin d'être amorti sur la durée d'amortissement des constructions.

ETATS FINANCIERS

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 332 263 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	4 706 556	739 161	987 521	2 979 874
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	470	470		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123 640	123 640		
Dettes fiscales et sociales	496 739	496 739		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	367	367		
Autres dettes (**)	4 491	4 491		
Produits constatés d'avance				
Total	5 332 263	1 364 868	987 521	2 979 874
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	179 756			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	590 228			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	42 939
FRS IMMOBIL. - FACT. NON PARVENUES	367
INTERETS COURUS S/ EMPRUNT	5 458
DETTE PROV. P/ CONGES PAYER	241 063
CHARGES SOCIALES S/CONGES PAYER	84 404
CHARGES FISCALES S/CONGES A PAYER	28 008
DIVERS - CHARGES A PAYER	103
Total	402 341

ETATS FINANCIERS

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCES	8 331		
Total	8 331		

ETATS FINANCIERS

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2019
COTISATION ADHERENTS	280
AEMO	2 196 342
SIE	398 528
MECS	2 402 155
SAF CO-PARENTALITE	175 173
MECS SI	707 958
MNA ENSOLLEILLEE	311 843
MNA LOU GASCOUN	336 723
MNA LE THORE	129 505
TOTAL	6 707 837

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 11 000 Euro

Résultat financier

	31/12/2019	31/12/2018
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 676	4 292
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	2 676	4 292
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	82 232	69 596
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	82 232	69 596
Résultat financier	-79 556	-65 303

ETATS FINANCIERS

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	110	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	22 552	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	90 028	
Autres charges	1 775	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 063
Produits des cessions d'éléments d'actif		79 023
Subventions d'investissement virées au résultat		4 240
Autres provisions réglementées sur immobilisations		7 688
TOTAL	114 465	92 014

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice	237 300	
Résultat MECS	208 739	
Résultat AEMO		75 000
Résultat SIE		10 546
Résultat SIEGE	87 305	
SAF CO-PARENTALITE	1 715	
Retraitement amortissements (consolidation)	5 720	
Retraitement Evaluation externe (consolidation)		1 561
Reprise provision IFC 2017 (consolidation)		1 381
Résultat MECS SI	14 992	
Résultat MNA LOU GASCOUN		23 093
Résultat MNA ENSOLEILLEE	15 893	
Résultat MNA LE THORE	13 813	
Part du résultat sur gestion conventionnée	348 175	111 580
Part du résultat sur gestion libre	705	

ETATS FINANCIERS

Evènements postérieurs à la clôture

L'association ASael est adhérente jusqu'au 31/12/2019 du GCSMS AJLG. Le Groupement est en cours de liquidation.

Les états financiers annuels du GCSMS AJLG arrêtés au 31/12/2019 comportent les opérations de partage et liquidation en cours au 31/12/2019.

L'ensemble des services communs (système d'information, personnel administratif et d'entretien) a été repris par l'association ASael.

En ce qui concerne le Pôle Parentalité, service tarifié par le Département des Landes, une reprise d'activité a été programmée au 1er janvier 2020.

Le Département des Landes a accepté le transfert de l'autorisation le 20 janvier 2020, et ce, pour l'année civile 2020.

Par conséquent, le Pôle Parentalité n'apparaît pas dans les comptes de l'ASael au 31/12/2019, mais son exploitation a été reprise au 01/01/2020.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'estimer les impacts financiers de cette crise. A la date de l'arrêt des comptes 2019 de l'entreprise, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

L'entreprise a toutefois mis en œuvre un plan de continuité de l'activité

Effectif

Effectif moyen du personnel : 100 personnes dont 2 apprentis.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	4	8	11	15
Employés	20	55	76	76
Ouvriers	4	5	10	9
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	28	68	97	100

ETATS FINANCIERS

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Cautions personnes morales sur emprunts	3 239 000
Avals et cautions	3 239 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	3 239 000

ASSOCIATION ASael

11, Boulevard Ferdinand de Candau
40 000 MONT DE MARSAN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux adhérents,

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Saint Pierre du Mont, le 11 août 2020

Le commissaire aux comptes

EXAS CONSULTANT

Benoit LOUBON
Associé

